

**RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE 2023
PORT AUGUIER**

SOMMAIRE

<u>Préambule</u>	page 2
<u>I – VUE D’ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023</u>	page 3
<u>II – SECTION D’EXPLOITATION</u>	
1. Les dépenses d’exploitation	page 3
2. Les recettes d’exploitation	page 5
<u>III – SECTION D’INVESTISSEMENT</u>	
1. Les dépenses d’investissement	page 6
2. Les recettes d’investissement	page 7

Préambule

Le C.F.U. a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget portuaire obéit aux mêmes règles que le budget principal de la Commune. Il est composé de deux sections : Exploitation et Investissement, elles-mêmes subdivisées en deux parties : Dépenses et Recettes.

Chacune des sections sera présentée en respectant cet ordonnancement.

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'ordre qu'il convient de différencier.

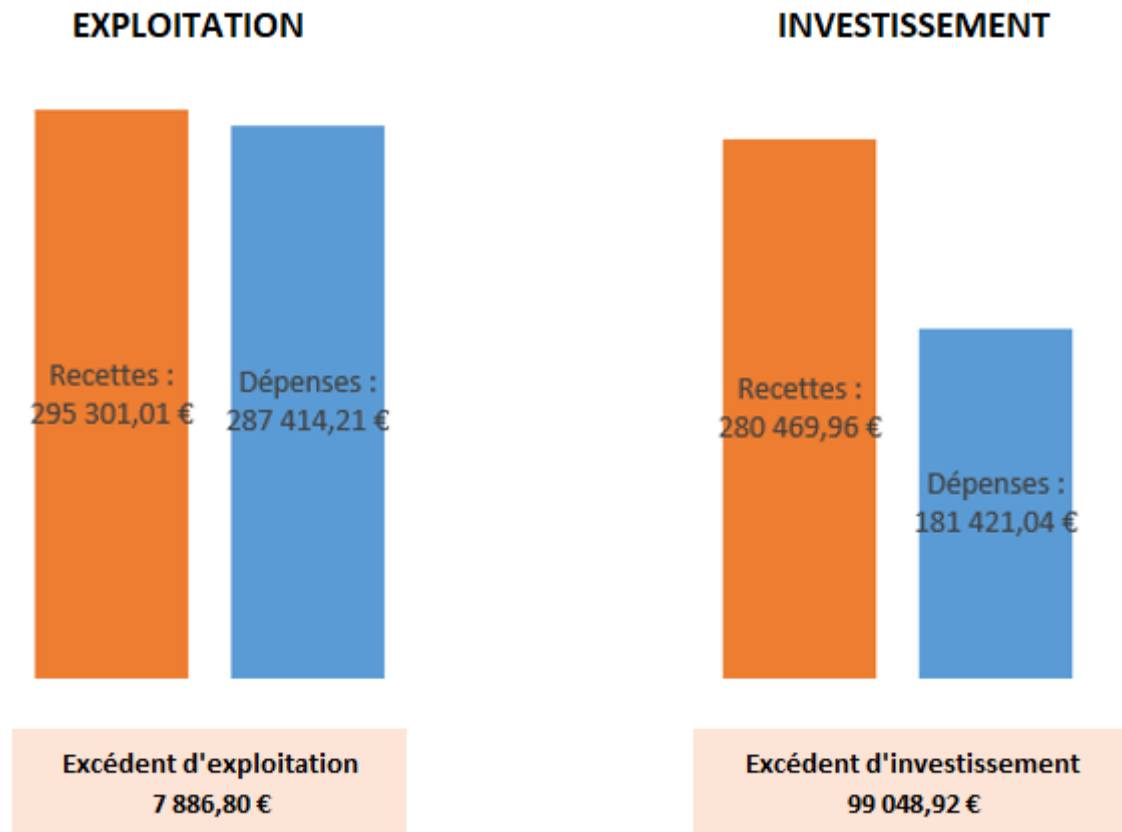
Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent des flux de trésorerie, alors que les opérations d'ordre sont des mouvements financiers sans flux de trésorerie entre section d'exploitation et section d'investissement voire même à l'intérieur de la même section. Les opérations d'ordre les plus courantes sont les dotations aux amortissements.

Il convient de préciser que la création de la régie unique « Ports de Plaisance d'Hyères » au 1^{er} janvier 2024, a empêché la procédure de rattachement des charges et des produits à l'exercice. Cela représente pour le port Auguier une somme de 3 K€ au titre des dépenses d'exploitation.

En dépenses d'investissement, c'est une somme de 29 K€ qui n'a pu être constatée au titre des restes à réaliser.

Ces sommes ont été réinscrites au budget primitif portuaire 2024.

I – VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023



Les résultats de clôture 2023 font apparaître un excédent de la section d'exploitation de 7 886,80 € et un excédent de la section d'investissement de 99 048,92€

Ces sommes ont été reprises par anticipation au budget primitif 2024 des ports de plaisance d'Hyères.

II – SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses et les recettes d'exploitation permettent d'assurer le fonctionnement courant et récurrent des services.

1. Les dépenses d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres :

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Ecart	%
Charges à caractère général	98 336	112 748	69 706	-43 042	-38,18%
Charges de personnel	39 369	39 989	28 226	-11 763	-29,41%
Autres charges de gestion courante	6	1		-1	-100,00%
Charges financières	3 016	2 828	1 798	-1 030	-36,41%
Charges exceptionnelles	834	1		-1	-100,00%
Provisions	10 200	10 200	69 700	59 500	583,33%
Impôts sur les bénéfices	2 337			0	
Dépenses réelles	154 097	165 767	169 431	3 665	2,21%
Opérations d'ordre	108 570	114 632	117 983	3 351	2,92%
Dépenses d'ordre	108 570	114 632	117 983	3 351	2,92%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	262 667	280 399	287 414	7 015	2,50%

Les dépenses réelles évoluent de 2,21% avec un total de 169 431 € et les opérations d'ordre liées aux amortissements évoluent de 2,92% avec 117 983 €.

Les principales variations sur les différents chapitres entre les exercices 2022 et 2023 sont présentées ci-après.

- les charges à caractère général

Premier poste de dépenses, ces charges représentent une enveloppe de 69 706 € soit près de 41% des dépenses réelles d'exploitation.

Il regroupe l'ensemble des dépenses liées à la gestion quotidienne des services, à l'entretien du patrimoine, à l'achat de fournitures et de fluides ainsi que l'ensemble des prestations déléguées à l'entreprises.

Il s'agit pour l'essentiel de :

- l'entretien du domaine portuaire : 16 K€ (posidonies, nettoyage, signalisation ...)
- la réparation et le désensouillage des mouillages : 6 K€
- les impôts et taxes dont les plus importantes sont la taxe foncière et la redevance domaniale : 37 K€
- les achats dont les fluides : 2 K€

- les charges de personnel

Les charges de personnel, qui représentent 17 % des dépenses réelles d'exploitation, sont en diminution de 29% par rapport au CFU 2022 avec un total de 28 226 €.

Ce poste se ventile entre la masse salariale du personnel affecté directement au budget portuaire dans les domaines de surveillance du plan d'eau, d'entretien des locaux et administratifs & financier (environ 26 K€), et la refacturation du budget ville pour les missions assurées par elle pour le compte du port (2 K€).

La diminution observée sur ce poste s'explique par la mutualisation du personnel de surveillance des plans d'eau et donc une réduction des horaires d'ouverture de la capitainerie.

- les dotations aux provisions

Poste équivalent aux charges générales en 2023, les provisions totalisent 69 700 €.

Ces dotations permettent d'anticiper de lourdes charges qui viendront grever le budget portuaire, lorsqu'il s'agit de provisions pour gros entretien ou pour anticiper une charge probable résultant d'un litige. Les provisions font toujours l'objet de délibérations spécifiques.

S'agissant du port Auguier, il s'agit de couvrir :

- la charge future de reprise du revêtement des quais, qui s'étalera jusqu'en 2027 pour une enveloppe de 221 K€, dont 60 K€ au titre de 2023
- le risque de contentieux indemnitaire avec une dotation de 10 K€ annuelle.

- les charges financières

Ce poste ne représente que 1% des dépenses réelles d'exploitation avec 1 798 € (ICNE non rattachées).

2. Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 260 453 €. Elles progressent de 7,67% par rapport à 2022. Cela s'explique notamment par l'augmentation des tarifs au 1^{er} avril 2023 de 5%.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres :

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Ecart	%
Atténuations de charges		2 220	0	-2 220	-100,00%
Produit des services, du domaine & ventes	234 524	234 715	251 531	16 816	7,16%
Autres produits de gestion courante	1	2	1	-1	-57,64%
Produits exceptionnels	9	4 958	8 921	3 963	79,92%
Recettes réelles	234 534	241 896	260 453	18 557	7,67%
Opérations d'ordre	4 011	2 339	20 535	18 196	778,01%
Recettes d'ordre	4 011	2 339	20 535	18 196	88,61%
Excédent reporté	113 266	50 478	14 314	-36 165	-71,64%
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	351 811	294 713	295 301	588	0,20%

Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci après.

- Produits du service et du domaine

Avec 251 531 €, ce poste représente 97% des recettes réelles d'exploitation. Il a évolué de 7,16% par rapport à l'exercice 2022.

Ce produit se ventile en :

- redevances d'amarrage : 250 K€
- liste d'attente : 2 K€

- Autres recettes

Les autres recettes, près de 9 K€, sont constituées de produits perçus en lien avec l'arrêt de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comptabilise l'ensemble des opérations affectant le patrimoine des ports.

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les frais afférents aux études et travaux, les dépenses liées aux acquisitions et le remboursement de la dette.

Ainsi, c'est un total de 160 886 € de dépenses réelles d'investissement qui a été réalisé en 2023.

	CFU 2022	Inscription budgétaire 2023	CFU 2023	Restes à réaliser	Taux de réalisation
Equipement	55 094	232 841	133 296		57,25%
Emprunts	30 136	27 700	27 590		99,60%
Dépenses réelles	85 230	260 541	160 886	0	61,75%
Subventions transférables	2 339	2 380	2 339		98,27%
Travaux en régie		18 200	18 196		99,98%
Dépenses d'ordre	2 339	20 580	20 535	0	99,78%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	87 569	281 121	181 421	0	64,53%

L'enveloppe affectée à l'équipement représente près de 83% de ces dépenses, avec 133 296 € qui se ventilent comme suit :

- ✓ Accueil portuaire : diagnostic / maintien des infrastructures : 124 744 €
 - Confortement du mole central
 - Réalisation d'un relevé bathymétrique
 - Installation d'une alarme IP

- ✓ Plan d'eau et environnement : 5 723 €
 - Fourniture et pose d'une échelle de sécurité
 - Installation d'une chaîne de couronnement

- ✓ Modernisation des services : 2 829 €
 - Acquisition d'un photocopieur
 - Remplacement d'un fauteuil de bureau

Le remboursement en capital de la dette totalise 27 590 € portant le capital restant dû à 110 174,19 € au 31/12/2023.

Notons qu'un prêt est arrivé à échéance durant cet exercice.

S'agissant des dépenses d'ordre, les réalisations se sont élevées à 20 535 € dont 18 196 € au titre des travaux en régie (réhabilitation de la capitainerie).

2. Les recettes d'investissement

	CFU 2022	Inscription budgétaire 2023	CFU 2023	Restes à réaliser	Taux de réalisation
Dotations, fonds divers et réserves	38 666				
Recettes réelles	38 666	0	0	0	
Virement de la section d'exploitation		516			
Dotations aux amortissements	114 632	118 119	117 983	0	99,88%
Recettes d'ordre	114 632	118 635	117 983	0	99,45%
Excédent reporté	96 757	162 487	162 487		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	250 056	281 121	280 470	0	99,77%

Cette section ne comptabilise sur l'exercice que des recettes d'ordre relatives à l'autofinancement avec 117 983 €.

L'autre ressource provient de l'excédent reporté de 2022 à hauteur de 162 487 €.